

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix, le vingt cinq mars, à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT .

Etaient présents :

BECON-LES-GRANITS : Marcel PICHAVANT, Joël DUPONT, Pierre-Paul HAMERY, Pierre GATE
LA CORNUAILLE : Pierre CHAPRON, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY, Marcel PERRAULT
LOUROUX-BECONNAIS : Michel BOURCIER, Marie-Claire MORILLE,
LA POUËZE : Jean-Claude LECUIT, Christian BERTHELOT, André ROULLEAU, Luc GELINEAU
ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : Christian BARON, Monique ROUX, Claude BRAUD, Marie-Christine WEHRY
ST-SIGISMOND : Jean SOTTY, Jean-Claude ABELARD, Danielle MOREAU, Béatrice HUCHET
VILLEMOSAN : Michel BELOUIN, Véronique ONDET, Raymond BEZIAUD

Etaient excusés :

LOUROUX-BECONNAIS : Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire LEMESLE
VILLEMOSAN : Catherine ROULEAU

Désignation du secrétaire de séance : Jean SOTTY
 Nombre de conseillers en exercice : 28
 Nombre de conseillers présents : 26
 Date de la convocation : Jeudi 18 Mars 2010
 Date affichage : 30/03/2010

Approbation de la séance du 25/02/2010

Monsieur le Président signale qu'il a une erreur concernant la liste des membres excusés lors de la séance. Ce n'est pas Marcel PERRAULT qui était excusé mais Marcel CONSTANT.

Budget principal 2010

1 -Subvention, cotisations et participations 2010-suite (C.L.I.C., école de musique, A.D.I.L.,...)

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 25/02/2010 le conseil communautaire s'est prononcé sur une partie de demandes de subventions et des participations faites à la Communauté de communes pour 2010. Il présente les autres demandes et les soumet au vote du conseil communautaire.

	demandes 2010 (10 078 habitants)
Comité Local d'Information et de Coordination gérontologie - C.L.I.C . Reper'âge	3 500 € pour 6 mois
C.L.I.C de Pays à partir du 1 ^{er} juillet 2010	4 736,66 € pour 6 mois (0.47€ / habitant)
école de musique : salaires des professeurs	40 312 €
ateliers musicaux en milieu scolaire	17 000 €
Agence départementale sur le logement (A.D.I.L.)	824 €

Après échanges et demandes de précisions, le conseil communautaire, DECIDE, à l'unanimité, d'accorder les subventions et participations suivant le tableau ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2- Déchets ménagers : participation au S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais pour services rendus et taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Participation au S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais pour 2010

Monsieur le Président informe que le coût du service des déchets (collecte, enfouissement, traitement, composteurs...) confié au S.Y.C.T.O.M. du Loire-Béconnais s'élève à 428 800 € pour 2010 répartis de la manière suivante :

- 428 500 € pour la collecte, l'enfouissement et le traitement

- 300 € pour les composteurs (participation de la CCOA en baisse pour les composteurs en raison d'une meilleure prise en charge par l'A.D.E.M.E.)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

*AUTORISE, à l'unanimité, le Président à verser une participation au S.Y.C.T.O.M. du Loire-Béconnais d'un montant de **428 800 €**.*

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : taux 2010

Monsieur le Président rappelle que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) est l'impôt qui permet de financer le coût du service assuré par le S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais pour un montant de 428 800 € pour 2010. Le montant des bases prévisionnelles étant de 4 656 493 €, il propose de voter un taux à 9.21%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

*DECIDE, à l'unanimité, de voter un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **9.21 %***

CHARGE le Président de le notifier à la Préfecture qui le transmettra aux services fiscaux.

3 - Fiscalité : les 4 taxes directes locales

Monsieur le Président rappelle que le produit fiscal des 4 taxes directes locales 2009 s'est élevé à 437 176 €. En 2010, la CCOA va devoir prendre en charge de nouvelles dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la création du nouveau service à la population qu'est la crèche collective et l'augmentation des travaux d'entretien de la voirie.

L'augmentation des valeurs locatives foncières et de l'élargissement des bases foncières ne suffiront pas à couvrir le coût résiduel. Monsieur le Président soumet la proposition du Bureau d'augmenter **les taux des taxes ménages** de 15 % pour 2009. Le produit fiscal supplémentaire par rapport à 2009 serait de 72 265 €.

Dans le cadre de la réforme des finances locales issue de la loi de finances pour 2010, la taxe professionnelle (T.P) est remplacée, en 2010, par une compensation relais versée par l'Etat à la collectivité. Le produit attendu est de 81 737 €.

En 2011, la Communauté de commune percevra le produit de la **Cotisation Foncière des Entreprises** (C.F.E.) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (C.V.A.E.). Dès 2010, la Communauté de communes doit voter un taux de C.F.E. Le taux de référence du taux C.F.E. est le taux T.P. 2009 (2.10%).

Les bases de la C.F.E. 2010 s'élèvent à 1 091 782 €. Monsieur le Président propose de voter une augmentation de 15% du taux comme pour les autres taxes. Le taux C.F.E. 2010, référence pour 2011, serait de 2.41 %. Le produit fiscal 2010 serait de 2 843 € au titre de la 2^{ème} composante de la C.F.E. Il s'ajoute au produit fiscal des taxes ménages de 72 265 €.

Il invite le Conseil communautaire à se prononcer sur les taux suivants :

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases prévisionnelles	6 927 000 €	4 811 000 €	1 258 000 €	1 091 782 €
Taux 2010	2.74%	3.75 %	4.57%	2.41%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les pourcentages des taux proposés ci-dessus.

CHARGE le Président de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Budget annexe - zone d'activités : fiscalité (taux C.F.E. de zone)

Par délibération du 25/06/2009, le conseil communautaire avait décidé d'instituer une taxe professionnelle de zone et de l'appliquer à la zone d'activités intercommunale « Anjou Actiparc Ouest-Anjou », située au vallon, au Louroux-Béconnais. Le conseil avait également voté un taux de taxe professionnelle de zone à 9.5%.

Dans le cadre de la réforme des finances locales issue de la loi de finances 2010, il convient de voter un taux de Cotisation Foncière des Entreprises à la place du taux de taxe professionnelle de zone.

Monsieur le Président propose de conserver le taux de 2009, à 9.5%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de conserver le taux de 9.5% au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises de zone

CHARGE le Président de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

Budget annexe - Service public d'assainissement non collectif : création du budget

Dans le cadre de l'exercice de sa nouvelle compétence en matière d'assainissement non collectif au 01/01/2010, actée par arrêté préfectoral du 30/12/2012, la Communauté de communes Ouest-Anjou doit créer un budget propre au Service public d'assainissement non collectif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de créer un budget annexe du Service public d'assainissement non collectif Ouest-Anjou

DIT que la création prend effet au 01/01/2010

DIT que le budget sera assujéti à la T.V.A., en application de l'option permise par le code général des impôts

CHARGE le Président de le notifier aux services fiscaux.

Ressources humaines : création d'un Contrat d'accès à l'emploi - passerelle

Afin de mieux accompagner les demandeurs d'emplois et favoriser le retour à l'activité, la Communauté de communes Ouest-Anjou souhaite créer un emploi aidé à la Communauté de communes. Ce type de contrat est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi par la création de Contrats Unique d'Insertion de type Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) Passerelle dans le secteur non marchand.

Ce contrat, dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20 heures, fait l'objet d'une convention avec la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O.) du Segréen pour le compte de l'Etat fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat. Il est conclu pour une durée minimale de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois, sous conditions.

Ce contrat prévoit une rémunération sur la base du S.M.I.C., avec un taux de prise en charge de 90 % par l'Etat. Une exonération de cotisations et contributions patronales est prévue.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- créer un Contrat Unique d'Insertion – C.A.E. Passerelle du secteur non marchand, au service administratif de la Communauté de communes pour une durée d'un an. La durée hebdomadaire est fixée 35 heures et une rémunération sera égale au S.M.I.C. La personne participera à la mise en place du Service public d'assainissement non collectif et à l'élaboration du contrat de territoire de l'habitat.
- l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi pour les recrutements ;
- voter les crédits nécessaires à la mise en place de ces nouveaux contrats.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Accepte, à l'unanimité, la proposition du Président de créer un Contrat Unique d'Insertion - CAE passerelle du secteur non marchand

Décide la création d'un contrat dans les conditions définies ci-dessus.

Représentant de la C.C.O.A. au S.I.E.M.L., à l'Association L'Echappée Belle

Mme Ménard, en tant que déléguée communautaire pour la commune de La Pouëze, représentait la CCOA au sein du conseil d'administration de l'Echappée belle (délibération du 24.04.2008) et au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (S.I.E.M.L.), comme suppléante de M. Chapron (délibération du 26/06/2008).

Suite à la démission de Mme Ménard du conseil municipal de la commune de La Pouëze entraînant la fin de son mandat de déléguée communautaire, il convient de désigner un autre représentant de la CCOA dans ces 2 instances.

A la demande du conseil communautaire, les candidats seront invités à se présenter lors de la prochaine séance.

Rapports des commissions

Bureau du 11/03/2010

-ateliers musicaux en milieu scolaire : cas particuliers des écoles de La Cornuaille

Suite à la démission de la professeur de musique affectée à cette mission et à son non-remplacement par l'Ecole de musique du Pays segréen, les 2 écoles de La Cornuaille n'ont pas bénéficié de cette activité depuis septembre 2009.

Pour pouvoir profiter d'interventions pédagogiques et artistiques, les deux écoles seraient d'accord pour que cette année, l'accompagnement artistique se fasse d'une manière un peu différente, à savoir :

- pour l'école publique : assister au projet « Harpes et Voix » qui sera donné à l'Argerie en version concert tout public mais aussi et surtout en « concert éducatif » pour les élèves des écoles primaires.

- pour l'école privée : bénéficier de la présentation d'un panel diversifié d'instruments par les enseignants spécialistes. Ces 2 activités seront complétées par d'autres actions dans la limite du budget alloué à chaque classe pour l'année (moyenne de 460€ sur un budget de 17 000 € à répartir entre 37 classes).

- couverture médicale : Une réunion avec des représentants des professions de santé d'Ouest-Anjou sera programmée en avril au sujet d'un projet de création d'une maison médicale intercommunale.

Commission Développement économique - Informatique / Parc de la Burelière :

- La Burelière : Les travaux de réfection du sol de la salle sont engagés depuis le 17/03/2010

7/ Questions diverses

- le calendrier des réunions de la CCOA a été adressé avec l'invitation à la réunion de ce jour. La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée le 08/04/2010 pour le vote des budgets. Celle prévue le 22/04/2010 sera à confirmer.

- crèche collective intercommunale à Bécon-les-Granits : point sur les inscriptions à ce jour

- au 01/05/2010 : les 24 places seront occupées

équivalents Temps Plein(E.T.P.)	communes d'origine
10,8	Bécon-les-Granits
5,4	La Pouéze
1,9	Louroux-Béconnais
3,9	Saint-Augustin-des-Bois
1	La Cornuaille
1,6	hors CCOA
24,6	total

- projections au 01/09/2010 : 3.8 E.T.P. sont disponibles à ce jour